**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande

**Band:** 62 (1936)

**Heft:** 19

Vereinsnachrichten

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Du 1er au 8 octobre auront lieu 9 séances de travail, pendant lesquelles seront discutés les thèmes suivants : I. La ductilité de l'acier. Sa définition. Manière d'en tenir compte dans la conception et le calcul des ouvrages, notamment des ouvrages hyperstatiques. — II. Sollicitations et coefficients de sécurité dans les constructions en béton armé, au point de vue du constructeur. — III. Pratique des constructions soudées. IV. Tendances actuelles dans le calcul et la construction des ponts et charpentes en béton armé. — V. Etude théorique et expérimentale des points singuliers des constructions métalliques, rivées ou soudées (nœuds, goussets, points d'application VI. Application du béton et des charges concentrées, etc.). du béton armé aux travaux hydrauliques (barrages, conduites, galeries sous pression, etc.). - VII. Application de l'acier dans la construction des ponts et charpentes et dans la construction hydraulique. - VIII. Etude des terrains.

Le Congrès continuera par une excursion technique à Dresde, Bayreuth avec visite des nouvelles auto-routes allemandes, jusqu'à Berchtesgaden, et sera terminé par une séance de clôture solennelle qui aura lieu au « Deutsches Museum », à Munich. Diverses réceptions officielles, manifestations et excursions sont d'autre part prévues au programme

du Congrès.

La finance d'inscription qui comprend la « Publication préliminaire » (volume d'environ 1600 pages publié en trois éditions distinctes, française, allemande et anglaise et contenant les rapports du Congrès) est de Fr. ss. 40 pour les membres de l'Association et de Fr. ss. 60 pour les non-membres.

Grâce à une installation téléphonique spéciale il sera possible aux participants de suivre les délibérations du Congrès dans les trois langues officielles du Congrès, français, allemand et anglais. Les adhésions doivent être adressées, en versant le montant de la finance d'inscription avant le 20 septembre courant au Secrétariat de l'Association, à l'Ecole polytechnique fédérale, à Zurich, qui fournira tous les renseignements qui pourraient lui être demandés.

## Société suisse des ingénieurs et des architectes.

#### Rapport de gestion pour l'année 1935.

1. Etat des membres. — La S. I. A. a perdu, en 1935, 37 membres, dont un membre honoraire et six émérites ; en

or membres, done di	i membre nono	Talle et SIX el	nernes, er
voici la liste :			
H. Amez-Droz	Ingénieur	Thoune	émérite
Ernest Bolleter	Ingénieur	Zurich	
Ernst Bützberger	Architecte	Berthoud	
Eugen Cattani	Ingénieur	Zurich	
Emile Charbonnier	Ingénieur	Genève	
Emile Chavannes	Ingénieur	Lausanne	émérite
Joseph Chuard	Ingénieur	Zurich	
Ch. Coigny	Architecte	Vevey	
René Couchepin	Ingénieur	Lausanne	
Edouard Dellenbach	Architecte	Neuchâtel	
Ernest Deluermoz	Ingénieur	Lyon	
Louis Dorier	Architecte	Nyon	
Rudolf Frey	Ingénieur	Luterbach	
Ernst Fröhli	Ingénieur	Bâle	
Karl Gabriel	Architecte	Berthoud	
Albert Gerster	Architecte	Berne	émérite
Friedrich Gubler	Architecte	Zurich	émérite
Hans Haueter	Ingénieur	Neuhausen	
Valentin Koch	Architecte	Saint-Moritz	
Octave Leresche	Ingénieur	Ballaigues	
Hans Meier	Ingénieur	Soleure	
Konrad Meier	Ingénieur	Winterthur	
Charles Melley	Architecte	Lausanne	émérite
Siegfried Meyer	Ingénieur	Lucerne	
Jules Neher	Ingénieur	Genève	
Alfred Pache	Ingénieur	Lausanne	
Madeleine Pache*	Architecte	Genève	
Georges Payot	Ingénieur	Santiago/Chi	li
Ernst Rothenbach	Ingénieur	Tavannes	
Romain de Schaller	Architecte	Fribourg	
Oscar Smrecker	Dr. Ingénieur	Paris	
Robert-F. Stockar	Ingénieur	Zurich	

Nobile-C. Tommasi Ingénieur Bâle Paul Ulrich Zurich Architecte honoraire Alphonse Vaucher Ingénieur Genève Otto Wenk Architecte Bâle Caspar Zwicky Ing. Professeur Zurich émérite

La Société conservera un souvenir amical de ses membres. Nous rappellerons seulement, ici, les mérites de M. Ulrich, architecte, membre d'honneur de la S. I. A. et président d'honneur de la Commission de la « Maison bourgeoise ». Il a rendu, durant de longues années, les plus grands services à l'entreprise de la « Maison bourgeoise », comme il l'a fait dans

toutes les charges que lui a confiées la S. I. A.

D'autre part, 20 membres ont donné leur démission de notre Société, soit ensuite de changement de profession ou d'expatriation, soit pour des raisons financières; un membre a été radié. Notre effectif a néanmoins augmenté de 2304 à 2363, grâce à l'admission de 117 nouveaux membres (dont 73 de plus de trente ans, et 44 en dessous); nos gains dépassent ainsi de 59 unités le chiffre de 58 de nos pertes. Nous voulons espérer que, de plus en plus, ceux de nos collègues, qui ne font pas partie de la Société, penseront à s'y rattacher, ce qui ne peut que leur être utile, comme à la Société elle-même.

2. Comité central. — Il a eu six séances en 1935, chaque

2. Comité central. — Il a eu six séances en 1935, chaque fois les vendredi et samedi, et ceci à Bâle, Berne, Lausanne et Zurich; il a ainsi géré directement les affaires de la Société, réserve faite de questions simples qui ont été traitées par voie de circulation, telles les demandes d'admission ou autres.

L'important problème de la *Protection des titres* nous a fait prendre plusieurs consultations auprès de notre conseil juridique; nous avons parallèlement maintenu le contact avec les sociétés solidaires. Nous espérons obtenir, l'année prochaine,

la solution recherchée depuis longtemps.

L'introduction d'une protection légale des titres « Ingénieur » et « Architecte » ne peut que contribuer à améliorer les possibilités de travail dans nos professions techniques, en Suisse comme à l'étranger. Le Comité central s'occupe activement du problème des occasions de travail; nous avons étudié, à ce point de vue, la situation en Suisse comme dans les divers pays étrangers ; et ceci sans perdre le contact avec les autorités suisses, qui peuvent nous soutenir dans cette affaire, aussi bien dans notre pays lui-même qu'à l'étranger, grâce à nos représentations diplomatiques et à nos consulats. Nous avons, le 2 mai, adressé au Conseil fédéral une requête pour accompagner la résolution votée le 27 avril 1935 par l'assemblée des délégués, pour attirer son attention sur la situation critique des professions techniques universitaires. On a remis en même temps différents communiqués explicatifs à la presse. L'Office central suisse pour la création de possibilités de travail nous a promis le concours que nous lui avions demandé; nous espérons qu'il tiendra compte, de manière équitable, des professions techniques dans l'utilisation des crédits mis à sa disposition ; mais il faut, à cet effet, découvrir les pays et les travaux qui peuvent entrer en ligne de compte pour la création de possibilités de travail.

Nous avons prié, en février 1935, les Sections d'intervenir auprès des autorités de leurs cantons respectifs, pour les engager à créer des occasions de travail avec l'aide de l'Office central suisse pour la création de possibilités de travail ; on doit, pour cela, se fonder sur l'article 11 de l'arrêté fédéral du 21 décembre 1934; on n'a pas seulement en vue la construction si nécessaire des routes alpestres, mais aussi la préparation de projets et l'exécution de travaux publics, la suppression urgente des passages à niveau des voies ferrées, etc. Les autorités cantonales des Grisons ont remis, à divers bureaux d'ingénieurs privés, d'importants projets de routes alpestres ; le canton de Berne a suivi cet exemple. L'Etat de Genève s'est pareillement décidé à donner diverses études à des bureaux d'ingénieurs du canton, ceci grâce aux efforts de la Section. Le canton de Saint-Gall a aussi établi une série de projets. Des actions analogues, entreprises dans d'autres cantons, n'ont pas encore conduit à des résultats positifs.

Dans diverses villes (Lausanne, Berne, Bâle, Lucerne et Winterthour), on a organisé des offices de travail technique sur le modèle de celui de Zurich. Ce dernier bureau, placé sous la conduite experte d'un membre de la.S. I. A., a payé à lui seul 667 000 fr. en salaires pour divers travaux, dont une

grande partie ont été exposés récemment à l'Ecole polytechnique fédérale. Les expériences faites à Zurich, en particulier, pourront sûrement être de grande utilité, et l'on serait heureux de voir des offices semblables se fonder ailleurs. Le Comité central se propose volontiers pour donner tous renseignements désirables à ce sujet.

Le Comité a pris contact avec d'autres organisations professionnelles en vue d'agir en commun, afin de ne négliger aucune possibilité de procurer de l'ouvrage à ceux qui en manquent, que ce soient nos collègues ou d'autres ressortis-

sants des professions techniques universitaires.

L'Office fédéral pour l'industrie, les métiers et le travail a pu conclure, avec la France, la Belgique, la Hollande et l'Italie, certains arrangements visant à l'échange de stagiaires. Les cercles de l'industrie suisse ont annoncé un bon nombre de places disponibles, mais les possibilités d'échange semblent se heurter, à l'étranger, à des difficultés presque insurmontables; on poursuit néanmoins les tentatives. Le secrétariat s'est mis en rapports avec des membres de la S. I. A., domiciliés à l'étranger, ainsi qu'avec des maisons qui ont déjà occupé des Suisses, afin de tenter le placement d'architectes et d'ingénieurs.

La Commission, créée récemment sur l'initiative de membres de la S. I. A. pour étudier les pertes de charge et les coups de bélier, représente une nouvelle possibilité de travail pour des ingénieurs en chômage. Des Commissions spéciales, guidées par le Comité central, ont été créées pour ces domaines d'étude. On craint toutefois quelques difficultés dans le finan-

cement de ces travaux.

Préparé après une étude approfondie par une Commission spéciale, le Code d'honneur a encore occupé plusieurs séances du Comité central. Un premier projet avait été soumis, en mars 1935, aux présidents des sections, en leur signalant les modifications statutaires nécessitées par l'application de ce règlement; on en a discuté dans une conférence des présidents.

Le Comité central a dû régler divers conflits surgis entre nos membres. Des questions de cet ordre pourront désormais être soumises à l'appréciation des futures Commissions

d'honneur.

Les affaires de *Concours* nous ont causé, en 1935, maintes surprises désagréables, dont le Comité central a dû s'occuper. Nous notons, d'autre part, que les démarches faites auprès des autorités ont obtenu des succès dans plusieurs mises au concours. Malheureusement nos membres ont souvent été mêlés aux infractions à nos normes, et ceci au point que, dans un cas, il a fallu en arriver à l'exclusion d'un collègue fautif.

Grâce à une certaine activité de la construction, la vente des normes a donné un résultat encore favorable, sur lequel ce rapport reviendra ; nous en ferons de même pour la Maison

hourgeoise

Les Comptes de 1934 et le Budget pour 1935 n'ont donné lieu à aucune remarque particulière ; ils ont été approuvés à l'unanimité par une assemblée des délégués, le 27 avril 1935 ; la cotisation est restée à 12 fr. par membre, pour 1935.

Diverses démissions ont impliqué des remplacements dans

trois de nos Commissions.

Le port obligatoire de l'insigne de la S. I. A. par nos membres a été discuté au Comité central sur la proposition de la Section zurichoise! on élucidera cette question à l'occasion de la révi-

sion des Statuts.

3. Conférence des présidents. — La vingtième conférence des présidents, qui a siégé le 24 août 1935 à la « Meise », à Zurich, s'est occupée uniquement du projet de code d'honneur ; M. Walther, ingénieur, président de la Commission chargée de cette étude, a présenté un rapport détaillé. Le projet, mis en discussion, a tenu compte, autant que faire se pouvait, des modifications désirées par les sections. Après une discussion animée, la Conférence a repris les articles successivement ; la Commission a noté les propositions faites en vue d'étude et de rapport au Comité central. La refonte du projet a permis ensuite un examen approfondi par les sections, durant le semestre d'hiver, de sorte qu'une décision finale pourra être prise par la prochaine assemblée des délégués.

4. Assemblée des délégués. — Il y en a eu une seule, le

27 avril, à Berne. Y assistaient comme invités M. le Dr A. Rohn, président du Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale, M. le colonel Vifian, chef de l'Office central pour la création de possibilités de travail, MM. les conseillers nationaux Meyer, architecte, et R. Zschokke, ingénieur, ainsi que M. le Dr h. c.

A. Kæch.

M. Vischer, président, appuya, dans son rapport, sur le fait que la recherche par la S. I. A. d'une solution au problème du chômage et de la création de possibilités de travail devait, nécessairement, tenir compte du caractère de notre Société, qui comprend 47 % d'employeurs (1108) et 53 % d'employés (1228). Parmi ces 2336 membres, il y a des directeurs de grandes et petites firmes, des professionnels indépendants, des fonctionnaires et des employés. Malgré cette diversité, il doit être, et il sera possible, de trouver, en collaboration, les voies et moyens de soutenir nos professions dans les dures circonstances actuelles. La S. I. A. doit intervenir, en premier lieu, pour permettre la conservation de l'existence et de la capacité de travail des ressortissants des professions techniques, et la formation des recrues nécessaires, et ceci en s'appuyant, en particulier, sur les devoirs de collègues de tous nos membres. A cet égard, la première création de la S. I. A. a été le Service technique de travail.

L'industrie d'exportation a dû consentir de lourds sacrifices dans sa lutte pour l'existence; la construction du bâtiment marque pareillement un grand recul de son activité. Le Comité central s'est persuadé, après un examen approfondi de la situation, qu'on ne pourra pas créer quelque chose de positif sans l'aide de la Confédération, des cantons et des communes. L'enquête faite auprès des sections a confirmé cette opinion; celles-ci sont certainement mieux placées pour collaborer avec les autorités à la création de possibilités de

travail dans leurs domaines respectifs.

La S. I. A. a examiné aussi l'éventualité d'une banque d'exportation; mais cette solution se heurte à tant de difficultés, qu'on a dû malheureusement renoncer pour le moment à

sa réalisation.

On a également discuté d'une caisse d'assurance contre le chômage, établie avec l'aide de la Confédération, comme c'est le cas de quelques organisations professionnelles; mais on y a renoncé en fin de compte, à cause de dispositions légales non

appropriées à nos membres.

La discussion qui suivit donna l'occasion à M. le professeur D<sup>r</sup> A. Rohn de parler des efforts faits par l'Ecole polytechnique; M. le D<sup>r</sup> A. Kaech, ingénieur, esquissa ensuite le projet de construction des routes alpestres, suivant la proposition du Conseil fédéral. Enfin, M. le colonel Vifian, directeur de l'Office central pour la création de possibilités de travail, exposa les raisons et les buts de cette institution.

Ayant suivi avec intérêt ces diverses explications, l'assemblée adopta une résolution à adresser au Conseil fédéral, et

destinée à être communiquée à la presse.

L'ordre du jour prévoyait ensuite l'adoption, par les délégués, des comptes de 1934 et du budget pour 1935, puis l'approbation des Statuts de la Section de Soleure, modifiés, et enfin celle du formulaire revisé N° 124 : Conditions et mode de

métrage pour travaux de couverture.

L'assemblée adopta, pour être soumise à la prochaine assemblée générale, une motion Hertling, présentée au nom des Sections de La Chaux-de-Fonds, de Fribourg, de Soleure et du Valais, et qui vise à ce que les petites sections comptant moins de trente membres aient droit à deux délégués, dont un ingénieur et un architecte, ceci en dérogation à l'article 28 de nos Statuts. La Section de Schaffhouse avait présenté une contreproposition tendant à n'admettre deux délégués qu'à partir de cinquante membres, puis un de plus pour chaque nouvelle cinquantaine ; mais elle resta en minorité.

Lieu et date de la prochaine assemblée générale, à l'occasion du jubilé centenaire de la S. I. A. La Section de Zurich s'étant désistée en faveur de celle de Berne, la Section bernoise est chargée d'organiser cette manifestation en automne 1937.

5. Secrétariat. — L'élargissement du champ d'activité de notre Société, entre autres dans le sens de la création des possibilités de travail, a comporté une augmentation correspondante des prestations du secrétariat. Celui-ci a eu à donner des renseignements de toutes sortes, en particulier en ce qui

concerne l'interprétation ou l'application de nos normes. En outre, divers correspondants, membres ou non de la Société (maîtres d'œuvre, architectes, ingénieurs, entrepreneurs), nous ont posé les questions les plus diverses. Nos directives, relatives à l'étude d'expertises et à l'institution de tribunaux d'arbitrage par la S.I.A. (No 150), ont trouvé de fréquentes applications. Le principal souci du secrétariat a été d'assurer en toutes choses le respect strict et le progrès des intérêts généraux de la S.I.A., tels que les veulent les statuts, les normes et toutes les décisions de la Société.

Le recul de l'activité dans la construction a eu naturellement sa répercussion sur la demande de nos *normes*; les commandes faites plus souvent par petites quantités, ont donné le même travail mais la recette a diminué sensiblement. Le débit a

néanmoins atteint en 1935 :

 $85\ 423$  textes allemands et 3533 français et italiens de prescr.  $4\ 563$  textes allemands et 933 français et italiens de normes  $\overline{89\ 986}$  exempl. allemands  $\overline{4455}$  français et italiens correspondant à une recette de  $30\ 528,55\ jr.$  contre  $34\ 800$  fr.  $35\ l'année précédente, pour <math display="inline">111\ 029$  exemplaires allemands et 6383 français et italiens.

On a vendu 274 exemplaires du volume Valais, Nº XXVII de la Maison bourgeoise, et, en outre, 75 autres volumes, soit

en tout, 349 exemplaires.

Environ 3500 imprimés et 795 paquets ont été expédiés contre remboursement; il est parti, en outre, 8625 imprimés divers et environ 3845 lettres, cartes, etc. La préparation du travail, la question des «stagiaires», et autres objets, ont comporté une correspondance volumineuse ; il en a été de même des cotisations en souffrance dont, heureusement, la majorité a été réglée avant la fin de l'année. La mise au point de la liste des membres a été compliquée par le fait que les membres, comme leurs sections, négligent souvent d'informer le secrétariat des changements d'adresse ou de profession ; il nous a même souvent fallu nous en référer aux envois retournés par la poste, ou à l'annuaire téléphonique. Le mouvement total de caisse est descendu à 130 000 fr. pour l'année 1935 ; la comptabilité pour les affaires d'édition, l'encaissement des cotisations et la gérance des divers fonds et fondations, n'ont dans ces circonstances, pas donné moins de travail que précédemment.

6. Groupes professionnels. — Le Groupe professionnel des ingénieurs de l'acier et du béton a tenu trois assemblées, dans

l'ordre suivant :

Le 19 janvier 1935, à l'Ecole polytechnique fédérale, MM. O. Ziegler, ingénieur à Bâle, et F. Buhler, directeur à Döttingen, ont fait un double exposé du sujet Acier ou béton armé dans la construction du bâtiment en Suisse; une discussion a suivi.

Le 6 avril 1935, au même lieu, un exposé de M. le professeur D<sup>r</sup> M. Ritter, Zurich, sur «L'application des Normes suisses de 1935 à la pratique du béton armé»; le conférencier avait, auparavant, établi 10 postulats, qu'on avait envoyés

aux membres avec l'invitation.

Le 6 juillet 1935, encore au même lieu, M. le Dr F. Stüssi, privat-docent à Zurich, a fait une communication sur Problèmes actuels de la statique des constructions; le texte en fut envoyé ensuite gratuitement à tous nos membres comme tirage à part de la «Bauzeitung». On peut en obtenir d'autres exemplaires au secrétariat.

En outre, les membres du Groupe professionnel ont été invités aux séances de l'Association suisse pour l'essai des matériaux, ceci à Lausanne et à Zurich, les 15 juin, 13 juillet et

20 juillet 1935.

La première assemblée du Groupe a élu à l'unanimité M. H. Frölich, ingénieur à la Direction générale des C. F. F., à Berne, comme membre du Comité du Groupe. Cette nomination a été ratifiée ensuite par le Comité central.

Le nombre des membres atteint 122 à fin décembre 1935,

après diverses admissions et démissions.

Le Comité a tenu une séance le 30 novembre 1935, et y a établi la liste des conférences pour l'hiver, ainsi que le programme de travail des Commissions. Mais, faute de moyens, on a dû renoncer à plusieurs des travaux prévus.

Tous les membres du Groupe recevront désormais les textes

de conférences en tirages à part, grâce à l'obligeance de la « Schweizerische Bauzeitung ».

Le Groupe professionnel des ingénieurs mécaniciens et son comité n'ont malheureusement pas eu d'assemblée durant

l'année écoulée.

7. Commission des concours. — La démission de l'ancien président, et les occupations pressantes de l'actuel chef de la Commission, l'ont empêchée de tenir des séances pleinières durant l'année écoulée. Les membres ont eu, par contre, diverses discussions individuelles, et plusieurs questions ont été liquidées par voie de circulation. Le volumineux rapport du président, pour l'année 1935, témoigne de la somme de travail qu'il a dû fournir, ce dont le Comité central tient à le remercier ici. Outre les affaires pendantes, il y a eu de nombreux nouveaux manquements à examiner; l'un d'eux a même conduit à l'exclusion d'un membre de la Société, et dans trois cas, il y a eu blâme à l'adresse de membres qui avaient participé à des concours mis à ban. Quelques cas concernaient spécialement l'infraction au § 14 de nos principes.

Nous regrettons que la connaissance tardive des concours prévus ait empêché souvent la Commission d'intervenir pour obtenir des corrections aux programmes. Nous constatons, par contre, que, les circonstances s'y prêtant, les efforts de la Commission des concours ont souvent été couronnés de

succès.

8. Normes. — Les Normes concernant le calcul, l'exécution et l'entretien des constructions métalliques et des constructions en béton et en béton armé, formulaire Nº 112, ont, enfin, pu être adoptées, en janvier 1935, par le Comité central, après des tractations délicates avec les autorités fédérales et cantonales. Elles avaient été soumises, auparavant, à l'assemblée des délégués du 10 juin 1935, à Neuchâtel. Elles ont été mises en vente au mois de mai. La demande en est bonne, d'autant plus qu'elles remplacent des prescriptions fédérales. Le fait que ces textes ont été adoptés par le gouvernement yougoslave comme normes officielles, et traduits à cet effet en langue serbo-croate, montre l'estime qu'ils ont rencontrée à l'étranger.

En étroite liaison avec l'établissement du Nº 112, la révision des *Normes du bois*, Nº 111, touche à sa fin ; le texte pourra être soumis à l'approbation de la prochaine assemblée

des délégués.

La Commission des normes a discuté avec les associations d'entrepreneurs de la révision de divers formulaires; elle compte en soumettre les rédactions définitives à une assemblée des délégués, au commencement de l'année prochaine.

Le Comité central a décidé, en octobre 1935, d'abaisser de 33 % le prix des formulaires de devis, Nos 20 a), b), c), pour

tenter d'en activer l'écoulement.

9. Entreprise de la « Maison bourgeoise ». — La Commission de la « Maison bourgeoise » a fait paraître en automne le beau volume XXVII, du Valais, qui a rencontré un bon accueil, en vue de Noël. Les 274 exemplaires vendus, ajoutés aux 75 volumes des éditions précédentes, ont rapporté la somme de 6696 fr. 50 contre 5764 fr. 35 de prix coûtant. La Commission a un urgent besoin de l'aide de nos membres et d'autres intéressés pour achever son entreprise en 1937 ; trois volumes restent à paraître : Tessin II en 1936 (N° XXVIII), puis Saint-Gall II (XXIX) et Unterwald (XXX) en 1937. Nous prions les sections et les amis de cette œuvre de ne pas cesser leur aide au moment de financer les deux derniers volumes. Grâce à la complaisance de l'éditeur, qui fera paraître les deux volumes la même année, la Commission de la « Maison » pourra terminer son beau travail pour le jubilé centenaire de la S. I. A.

10. Bibliothèque. — Nous en recommandons l'usage à nos membres, qui y trouveront des périodiques suisses et étrangers ainsi que toutes sortes de prospectus, de catalogues et d'autres documents. Les textes de brevets sont déposés par la « Schw. Bauzeitung », comme d'habitude, à l'office de patentes E. Blum et C<sup>1e</sup>, Bahnhofstrasse 30, à Zurich, où les intéressés

peuvent les consulter gratuitement.

11. Assurances. — Nos conventions avec la «Zurich», Société d'assurance générale contre les accidents et la responsabilité civile, à Zurich, et avec la Société suisse d'assurance contre les accidents, à Winterthour, procurent à nos membres comme par le passé, les réductions suivantes sur le tarif normal des primes:

10 %, resp. 15 %, pour assurances	
individuelles des membres	d'au moins 5,
5%, resp. $10%$ , pour assurance	respectivement
des employés	10 années

ce à quoi nous rendons nos membres attentifs, une fois de plus.

12. Fondation Geiser. — Le sujet du VIIe concours de la Fondation Geiser: «Le problème de l'existence de l'industrie suisse des machines, a provoqué 37 travaux qui, selon rapport du jury, ont été remis dans le délai fixé (31 janvier 1935); 6 d'entre eux ont été éliminés sans autre, pour vice de forme. Un premier examen a fait écarter 18 autres mémoires. Après une nouvelle élimination, 8 travaux restèrent en présence comme susceptibles de concourir pour les prix. Ils furent de nouveau soumis à une étude approfondie puis, dans la séance du 30 avril, classés en vue de l'attribution des récompenses. On a tenu compte de la clarté de l'exposé, et de la plus ou moins grande précision des propositions pratiques ; mais on a constaté que peu de concurrents avaient mis en évidence toutes les possibilités ; la plupart des travaux n'ont, en effet, examiné que certaines faces du problème. Beaucoup ont parlé du trop haut niveau d'existence. Plus de la moitié des participants ont cherché un encouragement à l'exportation dans des organisations de vente à l'étranger, ou dans une modération de la concurrence mutuelle et un soutien plus efficace de l'industrie suisse d'exportation par nos représentants officiels à l'étranger. On a aussi recommandé d'améliorer la formation du personnel technique dans les écoles supérieures et moyennes; et l'on a émis le vœu d'une collaboration plus intime entre étude scientifique et industrie.

A vrai dire, ce concours n'a guère apporté d'idées nouvelles; mais il a du moins éclairé le chemin, qui peut conduire à des conditions meilleures pour l'industrie des machines. Les idées de valeur auront ici sûrement un effet encourageant et utile.

Ont obtenu des prix les cinq travaux suivants :

Ier rang Prix de 1000 fr. : M. Fritz Wütrich, ing. diplômé, à

Zurich

IIe » 800 » : M. le D<sup>r</sup> Alb. Frieder, ing., à Berne

IIIe » 300 » : M. le D<sup>r</sup> Max Weber, à Wabern

(Berne)

IVe » 250 » : M. J. Gysling, à Zurich

Ve » 200 » : M. Eugène Egli, ing., à Thoune.

Les deux premiers mémoires ont été publiés dans la «Bauzeitung», puis édités sous forme d'une brochure, qui a été fort demandée et qu'on peut se procurer chez Rascher & Cie pour le prix de 2 fr.

13. Service de placement. — Le Service technique suisse de placement (STS) a, comme chacun, senti les répercussions de la crise durant l'année écoulée, ce que montrent immédiatement les chiffres suivants. Les places offertes ont diminué de 21 %, et les engagements même de 30 %. Pour 582 places disponibles (736 en 1934), il y a eu 7191 inscriptions (10 772 en 1934) et 211 placements (305 en 1934).

En voici le détail :

	Pour la Suisse	Remplacement d'étrangers	Pour l'étranger		Total
Places offertes	482	33	67	=	582
Placements	191	1,	19	=	211
Repourvues autrem.	207	1	25	=	233
Annulé	84	3	22	==	109
En suspens		_	1	=	1
Etrangers admis	_	28	-	=	28

Les 211 placements effectués concernent 37 universitaires, 117 techniciens, 44 dessinateurs instruits et 13 mécaniciens formés ; il y avait parmi eux 106 ressortissants du génie civil, 92 de l'industrie des machines, de l'électricité et de la chimie, etc., et 13 d'autres branches.

Comparativement à 1934, on constate, parmi les candidats aux places offertes, que le nombre de ceux encore occupés est descendu de 26,8 % à 15,4 %, ceux en position provisoire ou dénoncée ont passé de 14,2 % à 23,4 %, tandis que la proportion des sans-travail a légèrement fléchi, de 69 % à 61,2 %.

Les candidatures se répartissent comme suit entre les associations intéressées :

	d éce	Etat embre 1934	Nou- veaux	Départs	Etat décembre 1935
Total		867	1840	1734	973
Membres $SIA$ .		7	25	23	9
GeP	*	123	225	217	131
AEIL	* *	13	38	33	18
STV	* * *	217	485	449	253
Non-membres		507	1067	1012	562
Dont sont aussi	)*	16	54	49	21
membres de	* *	1	1	2	
la $SIA$	\* * * *	2	9	9	2

Pour ce qui en est des places annoncées, on constate avec plaisir une recrudescence de la demande de techniciens suisses pour l'étranger. Parmi les 68 places offertes, il y en avait 41 pour l'Europe, 6 pour l'Afrique, 10 pour l'Amérique, 10 pour l'Asie et 1 pour les autres contrées; on en a repourvu 19, en tout.

On voit ainsi à nouveau que le placement à l'étranger n'est possible qu'exceptionnellement. En conséquence de quoi, le STS s'est efforcé de compléter sa liste de places offertes par des indications sur le marché du travail technique à l'étranger, et sur les possibilités qu'il offre aux ingénieurs et aux techniciens suisses. Ces informations sont très appréciées par les candidats, ce que montre le nombre des abonnements y relatifs, qui est monté de 446, dans les six premiers mois, à 1158 dans le second semestre. Le fait qu'un certain nombre de techniciens, de la branche fondations en particulier, sont partis pour l'Iran au vu de ces renseignements, et y ont trouvé du travail, le prouve aussi.

14. Relations de la SIA avec d'autres sociétés et avec l'étranger.

— La SIA s'est fait représenter durant l'année écoulée aux

manifestations suivantes de sociétés amies :

Institution of structural Engineers, London, Summer-Conference, 8-10th May 1935 in London: M. le professeur Dr A. Rohn, président du Conseil de l'Ecole polytechnique, à Zurich. Konferenz betr. Förderung des Natur-und Heimatschutzes, 15 mai 1935 au Département de l'Intérieur à Berne: M. Rybi, architecte, à Berne, et M. Schucan, architecte, à Zurich.

architecte, à Berne, et M. Schucan, architecte, à Zurich.

« Lignum » Union suisse en faveur du bois, Coire. Assemblée générale du 18 mai 1935, à Bâle : M. Charles Robert, ingé-

nieur, à Neuchâtel.

Union suisse pour l'amélioration des logements, Zurich. Assemblées de l'association, les 18 et 19 mai 1935 à Bâle: M. Hans Nef, architecte, à Zurich.

 $Union\ suisse\ des\ Professionnels\ de la route,\ Zurich.$  Assemblée principale des 25 et 26 mai 1935, à Lucerne : M. A. Sutter,

ingénieur, à Coire.

Société suisse des Entrepreneurs, Zurich. Assemblée annuelle du 26 mai 1935, à Zurich : M. H. Blattner, ingénieur, à Zurich.

Société allemande des ingénieurs, Berlin. 73e assemblée principale et jubilé de 25 ans de l'Ecole polytechnique de Breslau, du 4 au 8 juin 1935 : M. A. Sutter, ingénieur, à Coire.

Société belge des ingénieurs et des industriels, Bruxelles. Jubilé de 50 ans, du 13 au 15 juin 1935, à Bruxelles : M. J.-E. Villes, ingénieur à Bruxelles.

lars, ingénieur, à Bruxelles.

Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux, Zurich. Assemblée générale du 31 août au 2 septembre 1935 à Interlaken : M. P. Beuttner, ingénieur, à Lucerne.

Association suisse des Électriciens, Zurich. 50e assemblée générale, les 7 et 8 septembre 1935 à Zermatt : M. R. Neeser,

ingénieur, à Genève.

Association suisse pour la navigation sur le Haut-Rhin, Bâle. 19e assemblée générale, le 14 septembre 1935, à Bâle : M. A. Linder, ingénieur, à Bâle.

XIII<sup>e</sup> Congrès international des architectes, du 22 au 28 septembre 1935, à Rome : M. P. Reverdin, architecte, à Genève, et M. P. Soutter, ingénieur, à Zurich.

Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale, Zurich. Assemblée générale des 28 et 29 septembre 1935, à Zurich : M. A. Walther, privat-docent, à Zurich.

Association suisse pour l'aménagement des eaux, Zurich. Assemblée principale du 16 novembre 1935 : M. A. Walther, privat-docent, à Zurich.

Zurich, juin 1936.

Pour le Comité central : P. Vischer, prés. P.-E. Soutter, secrét.